

LA DERMOPIGMENTATION - CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Qu'est-ce qu'un maquillage semi-permanent ?

Il s'agit d'un procédé qui s'apparente au tatouage. Le principe consiste à effectuer un tracé décoratif : sourcils parfaits, lèvres bien dessinées ou plus pulpeuses, ligne d'œil soulignée et cuir chevelu garni, etc ...

Ce n'est pas exactement du tatouage classique, même si la technique d'implantation reste la même. En maquillage semi-permanent, les pigments sont de composition connue (oxydes de fer, dioxyde de titane, glycérol, alcool isopropylique). Les couleurs sont proches de celles de la peau mais la préparation est différente des pigments destinés au tatouage classique (granulométrie, dilution).

Le principe

Cette prestation est réalisée avec des aiguilles ultrafines munies d'un système de blocage qui ne pénètre pas dans le derme profond. Elles injectent en superficie de la peau, au-dessus des petits vaisseaux sanguins, des pigments minéraux testés en laboratoire et c'est bien-sûr à vous d'en choisir la couleur.

Concrètement

Après avoir réalisé un tracé au crayon, le professionnel introduit les pigments millimètres par millimètres. Cette intervention dure en moyenne 1h. Il est impératif que le tracé soit précis et vous convienne avant de débiter le tracé. A l'issue de l'intervention, le pigment va paraître foncé. Il résulte de la formation de « micro croûtes » qui disparaissent entre 4 et 6 jours. La couleur va alors se dissiper, paraître plus claire, pour reprendre de l'intensité petit à petit. A l'issue de la période de cicatrisation (entre 2 et 4 semaines), il faut prévoir une seconde séance pour peaufiner le travail final (vérification de la couleur, intensité, épaisseur du tracé, retouche de forme). Cette séance est incluse dans le prix de la prestation. En cas de nécessité d'une retouche supplémentaire, elle doit être effectuée dans un délai de 2 mois après la dernière pigmentation.

A qui s'adresse le maquillage semi-permanent ?

Toutes celles et ceux de tout âge qui souhaitent gagner du temps. Celles qui veulent allier beauté et confort 24h sur 24. Celles qui détestent le maquillage qui coule et se défait. Les personnes qui désirent corriger certaines asymétries de leur visage. Celles et ceux qui présentent des dépigmentations.

Que peut-on faire par exemple ?

- Les sourcils

Trop clairs, trop blonds, interrompus par une cicatrice, alopecie partielle ou totale, mal positionnés ou asymétriques, trop bas ou trop tombants, implantation irrégulière, incomplète, trop courts, séquelles de chimiothérapie.

- Eye-liner et trait de khôl

Pour un regard plus profond ou plus séduisant, lorsque les cils sont trop blonds, clairsemés ou absents. Pour celles qui souhaitent relever un cil tombant. Pour celles qui ont facilement des larmes dues au vent, au froid, à la lumière, etc ...

- Les lèvres (contour et pleines lèvres)

Lèvres trop minces, trop épaisses, trop pâles, asymétriques, contours peu ou mal marqués, séquelles d'accidents, séquelles de bec de lièvre. Parce que les repas, la cigarette, les baisers effacent crayon et rouge à lèvres. Et surtout parce que c'est si beau une lèvre nette et bien dessinée.

- Les grains de beauté et taches de rousseurs

Pour cacher les petites imperfections ou cicatrices, par coquetterie.

Les résultats sont-ils définitifs ?

Non, les oxydes de fer n'ont pas le même pouvoir de fixation des couleurs que les autres oxydes métalliques utilisés dans le tatouage (oxydes de chrome, cobalt, mercure ...). Seul le pigment implanté dans le derme va persister. La durée dépend en fait de l'épaisseur du derme, variable selon les régions du corps (très épais au niveau du dos ou des mains, quasi inexistant au niveau des paupières). D'autre part, sa disparition n'est jamais complète, mais il se produit un éclaircissement progressif. Celui-ci est d'autant plus visible que la couleur de départ de la peau est claire. En moyenne, ils durent de 3 à 5 ans. Il faudra donc renouveler régulièrement l'opération. C'est une sécurité pour les résultats : avec les années, les traits du visage tendent à s'affaïsser légèrement, il sera alors possible de corriger les signes du temps en réajustant le tracé. De plus, les modes changent ainsi que les tendances maquillage ...

Qui peut pratiquer le maquillage permanent ?

ATTENTION C'EST VOTRE SÉCURITÉ QUI EST EN JEU

Seule une esthéticienne diplômée d'au moins un CAP, et ayant suivi une formation complémentaire spécialisée peut pratiquer le maquillage semi-permanent. A partir du 1/01/2010, une formation spécifique en hygiène sera obligatoire pour tout prestataire. Ces attestations doivent être mises à la disposition de la clientèle. Toute personne pratiquant le maquillage semi-permanent doit avoir fait une déclaration préalable à la préfecture de son département. Le local où se pratique le maquillage semi-permanent doit être réservé à ce seul usage et répondre à des normes d'hygiène imposées par la loi. Le traitement des gants, coton, etc est soumis à une réglementation précise.

Art. R 44-3 à 44-9 MODALITÉS D'EMBALLAGE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉ A RISQUES INFECTIEUX

Le pigment est-il toujours bien toléré ?

Les allergies sont rares, mais peuvent être importantes. Une réactivation de la maladie causale peut aussi être induite. Si la technique est simple, la décision doit être prise en connaissance de tous les risques et imperfections possibles.

Le tatouage artistique

Vous avez la possibilité d'avoir un petit tatouage dont vous pourrez choisir le motif ou même apporter le vôtre qui sera reproduit en dessin et donc unique. Ces mini-tatouages ne dépassent guère 5 cm d'envergure, mais la taille varie selon les motifs. La technique est la même que celle utilisée en maquillage semi-permanent, l'hygiène est rigoureusement appliquée. Les motifs les plus souvent

choisis sont des animaux (dauphin, papillon, etc ...) ou les fleurs (rose, lys, etc. .) ou des motifs divers (étoile, signe tribal, alphabet chinois, etc. . .)

Les avantages

Le maquillage semi-permanent reste en place, ne coule pas, ne bave pas et est encore impeccable au petit matin, après une séance de sport ou une journée à la mer. On ne saigne pas avec cette technique et on est donc rapidement présentable. La douleur : « Nul n'est égal devant la douleur ». Plus qu'une douleur, c'est surtout un stress pour les terminaisons nerveuses. Les praticiens hors du contexte médical ne sont pas légalement habilités à user de produits anesthésiants. Le coup de main, le matériel perfectionné, l'homéopathie et diverses techniques de respiration, relaxation ainsi que l'usage du froid sont des aides précieuses. N'hésitez pas à en parler avant votre intervention.

Les contre-indications

D'une façon générale, vous devrez signaler tout problème de santé, traitement médical, grossesse, allergie avant toute pigmentation. De même en cas de sensibilité à l'herpès, un traitement préventif est fortement conseillé. Votre praticien vous fera obligatoirement remplir un formulaire de consentement éclairé avant l'intervention ainsi qu'un document explicatif des soins à apporter après la réalisation de la pigmentation. Une personne mineure devra être accompagnée de son représentant légal qui fournira une autorisation écrite.

Conclusion

Avant de faire procéder à un maquillage semi-permanent, prenez le temps de la réflexion, n'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous semblent nécessaires et demandez un avis professionnel soit à votre esthéticienne soit à la corporation de l'esthétique. Dans tous les cas, couleurs et tracés doivent être soumis à votre accord préalable, et vous devez pouvoir contrôler le travail effectué grâce à un miroir mis à votre disposition.